

DÉLIBÉRATION N° 2024-123  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :	
<b>27 novembre 2024</b>	
Date de séance :	
<b>3 décembre 2024</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>4 décembre 2024</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	24
Procurations	05
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 décembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	CHAMPS Agnès
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René		X	RIJKAART Alice
PUHETINI Sylvana		X	
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	BORDET Patrick
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	FOSTER Makau
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti		X	PERRY Doris
CHIN FOO Cynthia	X		
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris	X		
LE CAILL Heinui		X	
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		
DARROUZES Nélia		X	
TETAUVIRA Benjamin	X		

**OBJET :**

**DÉLIBÉRATION  
MODIFICATIVE n°3 DU  
BUDGET PRINCIPAL 2024  
DE LA COMMUNE DE  
PAPEETE**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

24 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

1e 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20241203-DEL2024\_123

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour Chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu la circulaire n°1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n°8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu la délibération n°2024-01 du 27/02/2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n°2024-11 du 26/03/2024, approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023 de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n°2024-13 du 26/03/2024, approuvant le budget principal 2024 de la commune de PAPEETE ;

Vu la délibération n°2024-60 du 25/06/2024 modificative n°1 du budget principal 2024 ;

Vu la délibération n°2024-88 du 17/10/2024 modificative n°2 du budget principal 2024 ;

Vu l'avis de la commission permanente des « finances » du 26 novembre 2024 ;

Vu le rapport n° 2024 -64 du 3 décembre 2024 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024

#### ADOPTE

**Article 1 :** Le budget principal de la commune de Papeete, exercice 2024, est modifié en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses comme suit :

##### 1. **En recettes :**

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
7718	Produits exceptionnels divers	6 256 006
7817	Reprise sur provisions	185 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>191 256 006</b>

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
1337 OP2023016 212	Clôture et portails HTVN	- 38 000 000
1318 OP2023020 422	Réaménagement plateau sportif HTVN	4 138 200
1318 OP2023021 422	Aménagement plateau multisports BAMBRIDGE	19 521 717
1312 OPNI 020	Subventions Pays	14 340 083
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## 2. En dépenses

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
6542 01	Créances admises en non-valeur	84 238 885
657364	Subvention exceptionnelle au budget annexe apurement des créances	100 000 000
64118	Autres indemnités	7 017 121
	<b>TOTAL</b>	<b>191 256 006</b>

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
020 OPFI 01	Dépenses imprévues	- 900 000
2135 OPNI 020 03	Installations générales, agencements, aménagements	- 7 359 266
21534 OP2024002 814 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	7 359 266
21318 OP2023018 422 08	Tvx d'aménagement Adultes relais	- 500 000
2135 OP2023018 422 08	Tvx d'aménagement Adultes relais	500 000
1337 OPFI 01	Subv FIP – OP2020004	300 000
1311 OPFI 01	Subv OFB – av. tvx assainissement	600 000
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**Article 2 :** La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,*

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 05/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-20241203-DEL2024\_123

## Relatif à un projet de délibération modificative n°3 du budget principal 2024 de la commune de Papeete.

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjoints,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

La proposition de modification n°3 du budget principal 2024 de la commune de Papeete a pour objectif de rééquilibrer les chapitres budgétaires à partir des inscriptions faites lors du vote du budget en mars dernier, au vu des propositions du trésorier payeur des Iles du vent de procéder à des admissions justifiées en non-valeur.

Les recettes supplémentaires venant équilibrer cette délibération modificative du budget proviennent des comptes d'attente et des comptes de provision pour créances douteuses au trésor public.

Il est rappelé que le conseil municipal vote le budget par chapitre et opération individualisée en section d'investissement.

**I. En recettes :**

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
7718	Produits exceptionnels divers	6 256 006
7817	Reprise sur provisions	185 000 000
	<b>TOTAL</b>	<b>191 256 006</b>

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
1337 OP2023016 212	Clôture et portails HTVN	- 38 000 000
1318 OP2023020 422	Réaménagement plateau sportif HTVN	4 138 200
1318 OP2023021 422	Aménagement plateau multisports BAMBRIDGE	19 521 717
1312 OPNI 020	Subventions Pays	14 340 083
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

**II. En dépenses**

En fonctionnement :

Imputation	Libellé	Montant
6542 01	Créances admises en non-valeur	84 238 885
657364	Subvention exceptionnelle au budget annexe apurement des créances	100 000 000
64118	Autres indemnités	7 017 121
	<b>TOTAL</b>	<b>191 256 006</b>

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
020 OPFI 01	Dépenses imprévues	- 900 000
2135 OPNI 020 03	Installations générales, agencements, aménagements	- 7 359 266
21534 OP2024002 814 03	Tvx assainissement percement voiries Manuhoe PRU	7 359 266
21318 OP2023018 422 08	Tvx d'aménagement Adultes relais	- 500 000
2135 OP2023018 422 08	Tvx d'aménagement Adultes relais	500 000
1337 OPFI 01	Subv FIP – OP2020004	300 000
1311 OPFI 01	Subv OFB – av. tvx assainissement	600 000
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de délibération modificative n° 3 du budget principal 2024.

Papeete le 3 décembre 2024  
Le rapporteur  
Alice RIJKAART  
6<sup>ème</sup> adjointe au maire